



STRATÉGIE ADEME POUR UNE BIOÉCONOMIE DURABLE (2024-2028)

Sols, agriculture, forêt, alimentation, produits biosourcés, bioénergies



Ce document est édité par l'ADEME

20 avenue de Grésillé
49004 ANGERS

Coordination : Véronique Dalmasso (ADEME)

Rédacteurs : Jérôme Mousset et Audrey Trévisiol (ADEME), avec la contribution du comité de pilotage et du groupe de travail ADEME de la stratégie bioéconomie durable et la relecture de correspondants dans les ministères

Crédits illustrations : Lucas Schrepfer / ADEME, Dominique Weitz / ADEME, Olivier Sébart / ADEME, Animaflora PicsStock Shutterstock / Shutterstock.com, Chokniti-Studio / Shutterstock.com, AS Foodstudio / Shutterstock.com, @Freepik (couverture), Jean Chiscano / ADEME (p.3), Caracter (illustrations)

Création graphique : CHARACTER

Brochure réf. 012065 (ISBN : 979-10-297-2105-2)

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

SOMMAIRE

Préambule	5
La bioéconomie durable : Définition et défis	5
Enjeux et périmètre	6
Chiffres clés de la bioéconomie	7
Contexte & orientations générales	9
Positionnement des actions de l'ADEME	11
Son savoir-faire	11
Ses ambitions	12
Ses moyens et ressources	13
Présentation des axes de la stratégie	14
Axe 1 Transition des systèmes de production agricoles et forestiers, protection des sols et des écosystèmes	16
Axe 2 Développement de l'alimentation durable	18
Axe 3 Des filières des produits biosourcés au service de la transition écologique	20
Axe 4 Les bioénergies au service de la transition énergétique	22
Annexes	25
Tableau des principales politiques publiques en lien avec la bioéconomie	25
Liste des sigles et abréviations	33



Sylvain Waserman

Président-Directeur général de l'ADEME

La bioéconomie recouvre l'ensemble des activités liées à la production, la transformation et l'utilisation des biomasses issues de divers secteurs : l'agriculture, la sylviculture, l'aquaculture et les biodéchets. Les biomasses ont de nombreux intérêts, tout d'abord pour notre alimentation, mais aussi pour des usages autres avec la production de matériaux (produits biosourcés et bois construction) et la production d'énergies (bois énergie, méthanisation, biocarburants...).

Néanmoins, parce que les ressources et les milieux (notamment les sols et l'eau) sont limités pour produire ces biomasses, et menacés par les défis environnementaux, la bioéconomie doit se développer. Pour cela, elle doit intégrer les nécessaires équilibres et articulations entre les productions et les usages, ainsi que les enjeux environnementaux, dont la préservation des milieux (biodiversité notamment). Cela implique **une vision globale et systémique du monde du vivant**. La prospective de l'ADEME, Transition(s) 2050, a montré que les secteurs de la bioéconomie durable ont un rôle clé dans l'atteinte de la neutralité carbone et autres objectifs environnementaux.

Ainsi, pour le développement d'une bioéconomie durable, l'ADEME met en place des partenariats et une stratégie visant à déployer plusieurs modes d'actions : produire et partager des connaissances scientifiques, développer une expertise collective, accompagner l'innovation, expérimenter et massifier les solutions concrètes sur les territoires. C'est à travers cette vision pragmatique que l'ADEME présente sa stratégie pour une bioéconomie durable pour la période 2024-2028.

PRÉAMBULE

La stratégie de l'ADEME pour une bioéconomie durable, présentée au Conseil d'administration de l'ADEME en 2018, portait sur la période 2017-2022. Elle visait à mieux prendre en compte et structurer les multiples actions de l'agence sur ce domaine stratégique. Cette orientation s'est ensuite traduite par un axe du COP (Contrat d'objectifs et de performance) de l'ADEME dédié à la bioéconomie.

En 2023, un bilan de la stratégie a été réalisé et de nouvelles perspectives pour la suite de la stratégie ont été tracées. Le document ci-présent actualise la stratégie pour les cinq années

à venir, 2024-2028, en proposant une nouvelle structuration et en présentant les actions pour chacun des axes. Cette stratégie actualisée a été présentée au Conseil d'administration de l'ADEME en 2024 ; **elle s'articule avec le COP de l'ADEME.**

Diverses enquêtes menées par des entretiens en interne et en externe ont été réalisées pour proposer ces nouvelles orientations.

LA BIOÉCONOMIE DURABLE : DÉFINITION ET DÉFIS

La bioéconomie décline l'ensemble des activités liées à la production, la transformation et l'utilisation des bioressources, qui incluent à la fois les ressources biologiques qui sont issues de la photosynthèse (bio-ressources primaires) et les ressources qui résultent de la transformation industrielle ou organique des bio-ressources primaires (donnant lieu à des bio-ressources secondaires). La bioéconomie durable s'inscrit dans l'enjeu de la transition écologique, et vise à contribuer aux défis écologiques de nos sociétés, à préserver la qualité et le fonctionnement des écosystèmes, à économiser les ressources et à valoriser les divers services écosystémiques : le stockage de carbone, le cycle de l'eau, la biodiversité... La bioéconomie durable doit ainsi répondre à des enjeux de taille : **relever le défi alimentaire sous ses différentes dimensions (pour faire face à l'augmentation de la population, aux enjeux sanitaires, environnementaux et d'accès pour tous à une alimentation durable), contribuer aux défis climatiques (atténuation**

et adaptation) et à la transition énergétique, préserver le bon fonctionnement et la multifonctionnalité des milieux naturels (sols, forêt), la biodiversité, la ressource en eau et la qualité de l'air. Par ailleurs, ces dernières années, les événements géopolitiques (guerre en Ukraine notamment) et l'accélération des menaces environnementales (avec diverses limites planétaires dépassées) ont mis en évidence l'urgence de développer **la souveraineté nationale et la sobriété** (sur divers domaines : alimentation, énergie, ressources diverses dont l'usage des sols en particulier). Tous les travaux de prospective montrent que la bioéconomie durable constitue l'un des enjeux clés de la transition écologique, mais c'est également un secteur complexe et il doit être considéré dans sa globalité en intégrant les multiples enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

À noter : Le rôle de la bioéconomie durable et du monde du vivant a clairement été mis en lumière dans le cadre de l'exercice de prospective de l'ADEME, Transition(s) 2050 (publié fin 2021, avec une poursuite des travaux en 2022 et 2023, en vue d'un nouvel exercice à compter de 2024-2025). Les contributions du secteur portent sur trois leviers principaux : la substitution des ressources fossiles, la captation et le stockage du carbone, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Enjeux et périmètre

La biomasse, de sa production à ses usages en passant par sa transformation : un enjeu « pivot » de la transition écologique, énergétique, climatique et de la souveraineté alimentaire.

La bioéconomie s'appuie sur des productions de biomasse d'origines diverses. Elles sont essentiellement issues de l'agriculture, de la sylviculture, de l'aquaculture et des biodéchets. Ce domaine intègre donc l'ensemble du « monde du vivant », aussi bien dans les phases de production que de transformation et d'utilisations alimentaire, énergétique et de produits biosourcés. Les ressources et les milieux (surfaces) pour produire la biomasse sont limités et menacés par les pollutions et le contexte du changement climatique, entraînant ainsi des tensions fortes sur le monde du vivant. La préservation et/ou la restauration des écosystèmes sont des conditions indispensables pour une production et des utilisations durables de la biomasse.

Les thématiques et les enjeux sont donc larges et en interaction :

- alimentation durable d'une société en transition ;
- gestion durable des ressources biomasses pour les matériaux, la chimie et l'énergie ;
- adaptation au changement climatique et atténuation ;
- impacts environnementaux sur l'air, l'eau, la biodiversité, les sols ;
- valorisation des services écosystémiques (stocks de carbone, cycle de l'eau, biodiversité...);
- appropriation par les citoyens des transitions nécessaires de la production et des usages.

Les scénarios prospectifs réalisés aux niveaux national et international, dont l'exercice Transition(s) 2050 de l'ADEME, mettent en évidence le rôle majeur, et incontournable, de l'ensemble des acteurs du « monde du vivant » pour relever les défis environnementaux de nos sociétés. L'enjeu de la préservation du vivant et de ses services ressort de ces

travaux comme un enjeu clé de la transition écologique.

Le périmètre de la Stratégie ADEME pour une bioéconomie durable englobe ainsi l'ensemble des activités de la production, la transformation, la consommation et les usages des bioressources, les services environnementaux, ainsi que le traitement biologique des déchets. Néanmoins, l'agence n'intègre pas l'ensemble des enjeux de ce domaine, mais se limite aux objectifs de la transition écologique (avec un focus sur les enjeux climatiques et énergétiques). Il s'agit pour l'ADEME d'objectiver et de renforcer la contribution de la bioéconomie aux objectifs de la transition écologique du pays.

Si la production de biomasse repose sur des systèmes de production variés - qu'ils soient d'origine agricole, forestière ou aquacole - elle ne peut être durable sans considérer leurs interactions avec les milieux naturels. Ressource non renouvelable¹ et limitée, les sols sont la base des productions végétales, des productions animales et de l'équilibre des écosystèmes en plus d'être le support ou la source d'une majorité des activités humaines hors du périmètre de la bioéconomie. Leur gestion durable permet de les préserver afin de maintenir leur santé et les services que l'on en retire. De plus, la préservation des écosystèmes s'appuie sur des enjeux clés complémentaires que constituent le maintien des stocks de carbone, ainsi que la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau entre autres. L'ensemble de ces enjeux sont à considérer de manière globale pour assurer les conditions d'une production de biomasse qui soit durable et qui permette de répondre aux différents usages que sont : l'alimentation, les produits biosourcés et les bioénergies.

Ainsi, le champ d'action couvert par la Stratégie de l'ADEME pour une bioéconomie durable fait appel à des méthodes et des domaines de compétence variés comme l'agronomie, l'écologie, la biologie, la chimie et aussi, et de plus en plus, les sciences économiques et sociales.

1. À l'échelle de l'Homme.

CHIFFRES CLÉS DE LA BIOÉCONOMIE

Divers enjeux territoriaux et économiques en France

- 90 % de la surface métropolitaine est occupée par l'agriculture et la forêt
- 416 400 exploitations agricoles
- + de 16 000 entreprises agroalimentaires, plus de 130 000 entreprises dans la restauration traditionnelle et rapide
- Agriculture et agroalimentaire : 5,2 % de l'emploi total et 3,4 % de la valeur ajoutée totale en 2021
- 2 millions d'emplois pour le secteur agricole, agroalimentaire et filière bois
- + de 12 % des emplois liés à l'alimentation en France
- France : 4^e pays forestier d'Europe en termes de surface
- 3,3 millions de propriétaires forestiers privés, 11 000 communes forestières
- Environ 450 000 emplois dans les entreprises forestières de la filière forêt-bois
- 3,6 % du PIB (produit intérieur brut) pour l'agriculture, la sylviculture, les industries agroalimentaires
- Produits biosourcés : 10 milliards d'euros/an de chiffre d'affaires en France (+5 % par an) pour la chimie biosourcée
- Forêt-bois : 25 milliards euros/an de valeurs ajoutées, applications : construction, emballage, énergie, meuble
- Forêt-bois : En 2022, le déficit du commerce extérieur de la filière française de bois et dérivés s'établit à 9,5 milliards d'euros, en hausse de 900 millions d'euros par rapport à 2021
- France : 2^e pays producteur européen de macro-algues

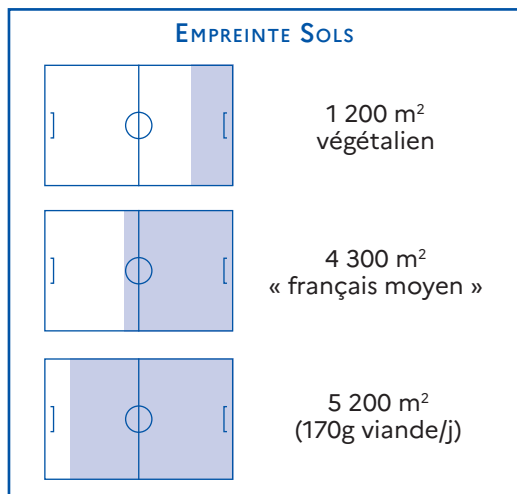
Des services rendus multiples à optimiser et préserver

- 95 % des aliments sont produits directement ou indirectement grâce aux sols
- Plus de 420 PAT (projets alimentaires territoriaux)
- Entre 3 et 4 milliards de tonnes de carbone sont stockés dans les 30 premiers cm du sol en France
- Environ 2,8 milliards de tonnes de carbone stocké dans les forêts en France, dont la moitié dans les sols. Un puits de carbone forestier divisé par 2 entre 2010 et 2020 (de - 63 Mt eq CO₂/an à - 30 Mt eq CO₂/an), en raison notamment d'une diminution de la croissance des arbres et à une surmortalité liée aux sécheresses, aux vagues de chaleur et aux aléas bioclimatiques.
- La forêt française est principalement feuillue (72 % des surfaces forestières et 57 % des volumes sur pied) alors que la récolte de bois annuelle commercialisée représente 40,3 mm³ avec 54 % de résineux. La production de sciages est de 8,6 mm³/an avec 85 % de résineux et 15 % de feuillus.
- 18 millions de tonnes : gisement brut annuel de biodéchets
- 130 millions de tonnes : gisement de matière valorisable en méthanisation en 2030
- 59 % de la biodiversité terrestre connue vit dans les sols
- Produits biosourcés : 11 % des matières premières proposées par l'industrie de la chimie en France sont déjà d'origine végétale
- «Au périmètre français, le carbone contenu dans la chimie du végétal permet de réduire l'utilisation de carbone fossile équivalent à environ 1,5 Mt eq. CO₂ par an». Cela représente le contenu carbone d'environ 475 000 tonnes équivalent pétrole évitées.
- En France : 54 % des énergies renouvelables sont issues de la biomasse

- Le bois énergie : 1^{ère} EnR de France avec : 35 % de la consommation d'énergie primaire renouvelable (2022, SDES) et 65 % de la consommation de chaleur renouvelable (2022, SER)
- Les biocarburants : 11,2 % de la consommation d'énergie primaire issue de sources renouvelables en 2022, constituant la quatrième source d'énergie de ce type derrière le bois-énergie (32,9 %), l'hydraulique (13,2 %) et les pompes à chaleur (12,4 %). 65 % des biocarburants mis à la consommation concernaient la filière gazole et 35 % la filière essence.
- Méthanisation agricole : 1 271 sites en installations centralisées + à la ferme. Production totale de biométhane : 90 à 130 TWh prévus pour 2050, soit 2/3 de la consommation projetée en 2050 (ou 30 % de la consommation actuelle).
- Seuls 12,7 % des sols mondiaux sont productifs et fertiles, c'est-à-dire libres de contraintes pour la plupart des usages agricoles
- 60 % des sols européens sont dégradés
- 54 t/an de cadmium et 4869 t/an de cuivre entrent en moyenne sur les sols agricoles français
- En zone tempérée atlantique, perte nette des sols puisque la vitesse de formation des sols est de 0,02 à 0,1 mm/an alors que celle de l'érosion atteint en moyenne 1 mm/an
- 93 % des émissions d'ammoniac en France dues à l'agriculture
- 58 % : part de la consommation d'eau douce de l'agriculture
- France : parmi les 3 plus gros pays consommateurs de pesticides pour le secteur agricole en Europe

Des impacts environnementaux à limiter

- Environ 25 % de l'empreinte carbone des Français est due à l'alimentation, dont la grande majorité provient de la phase de production agricole (l'agriculture représente environ 20 % des émissions de GES au niveau national)
- Empreinte sol des régimes alimentaires (en m²/an/personne)



Sources : Académie des sciences, ACDV, ADEME, Agreste, ANIA, Anthony et al (2023), CITEPA, Datalab, EVEA, FAO, FCBA, FiBois France, GIS Sol, Inventaire forestier national (IGN), INRAE, INSEE, MASA, notre-environnement, Observatoire européen des sols, ONF, PNAS, Ruellan (2010), SDES, SER, Sogreah, Statista, Veille Economique Mutualisée Filière Forêt-Bois, Vie publique.

L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES STRATÉGIES DE L'ADEME

La Stratégie ADEME pour une bioéconomie durable s'articule avec d'autres stratégies « cibles » de l'Agence pour les entreprises, les collectivités et le grand public. Elle en reprend, dans ses principes, les modes d'intervention auprès des entreprises, des territoires et des filières.

La stratégie pour une bioéconomie durable est à considérer comme un « zoom » sur un domaine stratégique particulier, le monde du vivant, qui nécessite une approche globale et systémique pour veiller à la cohérence des actions de l'agence.

Elle s'articule également avec d'autres stratégies de l'Agence, notamment celles relatives à la recherche et à l'adaptation au changement climatique.

Contexte & orientations générales

La bioéconomie durable se trouve à la croisée de multiples enjeux de sécurité et souveraineté alimentaire, de préservation de l'environnement, de santé, d'économie, de développement de services environnementaux... Les secteurs de la bioéconomie sont appelés d'un côté à fournir de plus en plus de biomasse pour se substituer aux ressources fossiles non renouvelables utilisées dans la société, et d'un autre côté à renforcer les services écosystémiques, à préserver la biodiversité ou les puits de carbone, le tout dans un contexte d'augmentation des besoins alimentaires de la population mondiale et d'accélération du changement climatique. Les enjeux pour ces secteurs sont donc majeurs et multiples. On peut notamment souligner les enjeux suivants :

- Préserver durablement la qualité des écosystèmes naturels, agricoles et forestiers dans un contexte d'accélération du changement climatique et de transition écologique et énergétique du pays.
- Limiter la consommation de certaines ressources produites par des démarches de sobriété, d'efficacité, d'évolution des régimes alimentaires, et de recherche de solutions alternatives par exemple avec la diversité des énergies renouvelables.
- Assurer une production de biomasse primaire avec des systèmes de production préservant les sols, l'eau, l'air, la biodiversité et en intégrant la réduction nécessaire de l'usage des pesticides et le respect du bouclage des cycles biogéochimiques.
- Valoriser les gisements de biomasse secondaire encore inexploités (exemples : déchets ménagers, boues d'épuration).
- Assurer un partage de la valeur sur toutes les étapes des filières permettant une évolution équilibrée des différents acteurs de la bioéconomie.
- Intégrer les attentes sociétales, associer les citoyens et consommateurs dans ces transitions des acteurs de la bioéconomie.

Face au changement climatique, la bioéconomie présente la particularité de combiner trois grands leviers interdépendants :

- Un potentiel de stockage de carbone dans les écosystèmes et les produits biosourcés ;
- Un potentiel de production de biomasse renouvelable substituable aux ressources et énergies fossiles ;
- Un potentiel de réduction de l'empreinte (GES, énergie, sol) des systèmes alimentaires, agricoles et de la filière bois.

L'exercice de prospective ADEME Transition(s) 2050 a ainsi mis en évidence les rôles clés et incontournables de la bioéconomie durable pour la transition avec notamment :

- **La contribution de l'agriculture et du système alimentaire à la réduction des émissions GES :** si l'empreinte globale de l'alimentation représente environ 25 % des émissions de GES de chaque Français, une évolution significative des modes de consommation et des modes de production agricole constitue un levier d'action incontournable permettant de réduire les émissions GES d'un facteur 2.
- **La contribution des puits de carbone biologiques, agricoles et forestiers, pour l'atteinte de la neutralité carbone :** les puits naturels ont été estimés jusqu'à 116 MteCO₂. Ces estimations sont toutefois à mettre à jour au regard des publications récentes sur la chute du puits de carbone forestier, et l'accélération du changement climatique rend ces estimations plus complexes et incertaines. Néanmoins, la préservation des stocks de carbone et l'évolution des puits sont déterminantes dans la lutte contre le changement climatique. Les stratégies d'adaptation et de renforcement de la résilience des écosystèmes sont prioritaires.

■ **La production de biomasse pour répondre à différents usages en substitution des ressources fossiles.** Sur les usages non alimentaires, dans les 4 scénarios, la consommation de biomasse augmente pour satisfaire plusieurs besoins : matériaux (produits biosourcés) et énergétiques (chaleur renouvelable, biocarburants, biogaz). Ces usages viennent répondre aux besoins de divers secteurs d'activité : résidentiel (construction/rénovation et chaleur), mobilité-transport, industrie... Ces évolutions soulignent la nécessité de prioriser les usages de la biomasse, de les planifier et les gérer de manière collective et territoriale, tout en vérifiant le respect du bouclage de la biomasse. Sur le domaine agricole, ces évolutions sont associées à un renforcement de l'agroécologie.

Par ailleurs, dans un contexte géopolitique fragilisé (guerre en Ukraine notamment) et face à des pressions environnementales, dont le changement climatique, les tensions sur l'eau et l'effondrement de la biodiversité, qui s'accroissent, la transition s'inscrit aussi dans de nouveaux enjeux : la **souveraineté nationale** et la **sobriété**. En effet, dans un contexte où la tension sur la ressource biomasse est de plus en plus prégnante, le renforcement de la souveraineté nationale (sur l'alimentation mais aussi l'énergie et les matériaux) et le développement de la sobriété sur ces mêmes domaines de consommation sont essentiels.

Si la bioéconomie s'appuie beaucoup sur le monde du vivant, elle est aussi un domaine qui peut s'inspirer de la nature. Le biomimétisme, qui consiste à s'inspirer du vivant pour faire évoluer les technologies ou les organisations, peut constituer un levier de l'innovation dans la bioéconomie. La nature est, en effet, un formidable laboratoire de R&D qui repose sur des principes durables comme le «zéro déchet», l'efficacité matière et énergétique ou encore la multifonctionnalité.

Aussi, compte tenu des multiples dimensions environnementales, économiques, sociologiques de la bioéconomie, **seules les approches globales et systémiques permettent d'envisager les transitions à mettre en œuvre.** Ce type d'approche constitue un axe structurant de l'ensemble des actions de l'ADEME pour évaluer la contribution globale de la bioéconomie à la transition écologique de la société, et assurer qu'elle soit cohérente, socialement juste et économiquement viable pour l'ensemble des acteurs.

La bioéconomie se trouve à l'interface de plusieurs politiques agricoles, alimentaires, forestières, climatiques, énergétiques et environnementales. Ces politiques sont construites et mises en œuvre pour accompagner son développement, tout en arbitrant entre les usages et en réduisant les impacts. La notion de sobriété a d'ailleurs émergé ces dernières années. Dans les politiques structurantes des orientations de la bioéconomie durable¹, on peut notamment souligner la Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat (SFEC) qui trace les orientations de chaque secteur pour faire face aux défis énergétiques et climatiques. Plusieurs dispositifs d'accompagnement de la bioéconomie ont été développés ces dernières années dans les domaines des bioénergies, de l'agro-écologie, ou de l'alimentation durable. Le programme France 2030 apporte notamment un soutien important aux acteurs économiques de la bioéconomie pour renforcer le développement des produits biosourcés et bioénergies². Dans le cadre de la planification écologique, de nouveaux budgets d'intervention importants viennent accompagner dès 2024 la transition écologique de ce secteur sur l'ensemble des dimensions de production, transformation et consommation. L'ADEME est l'un des opérateurs de sa mise au œuvre pour le compte du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

1. Voir en annexe le tableau des politiques publiques en lien avec la bioéconomie.

2. <https://agriculture.gouv.fr/france-2030-ouverture-de-plusieurs-appels-projets-en-soutien-la-filiere-foret-et-bois>

Positionnement des actions de l'ADEME

SON SAVOIR-FAIRE

L'agence a défini sa stratégie en priorisant ses actions par rapport à la plus-value qu'elle peut apporter dans le paysage des organismes et entreprises concernés et à son savoir-faire, et en adoptant les principes d'actions suivants :

- Ces dernières années, l'ADEME a clairement mobilisé **ses compétences et ses expertises techniques et scientifiques pour développer des approches systémiques, transversales et globales**. Ces dimensions sont reconnues comme indispensables pour trouver des équilibres entre les usages de la ressource en lien avec l'évolution de la consommation, entre les multiples enjeux environnementaux (climat, énergie, biodiversité, eau, sol...) et aussi les interfaces avec les questions économiques et sociales. Il s'agit aussi de veiller à la cohérence entre les objectifs de mobilisation de biomasse et l'évolution de la ressource dans un contexte de changement climatique, veiller au rebouclage des cycles pour la préservation des écosystèmes et différents milieux naturels. Ces approches ont notamment été développées dans l'exercice de prospective Transition(s) 2050.
- Pour les secteurs de la bioéconomie, l'ADEME cherche par ailleurs à concentrer ses actions au niveau de **deux échelles principales collectives : les territoires et les filières**, niveaux d'action déterminants dans la transition écologique et énergétique. Les démarches développées par l'Agence, en s'appuyant sur son réseau de partenaires, sont ainsi complémentaires des autres démarches mises en œuvre plus classiquement (échelle exploitation agricole par exemple).
- L'action de l'ADEME pour développer une bioéconomie durable s'appuie également sur son **aptitude à faire le lien entre la recherche et l'action**, avec des modes d'intervention incluant la recherche appliquée, les sciences participatives, l'accompagnement de l'innovation dans les entreprises (exemple : les produits biosourcés) jusqu'à l'expérimentation sur le terrain et le déploiement de solutions plus matures.

- L'ADEME s'investit pour **développer l'expertise collective**, en associant les partenaires professionnels, scientifiques, l'administration et les associations, à la production des connaissances, leurs mises en débat, ainsi que la formulation de recommandations partagées. Elle s'appuie pour cela sur son positionnement indépendant sur les sujets environnementaux nécessaire aux choix méthodologiques et aux évaluations.
- L'Agence a démontré ses compétences en tant qu'opérateur et gestionnaire de divers fonds publics, et sa capacité à simplifier les dispositifs.

L'ADEME ancre ses actions dans les politiques nationales, à la fois environnementales, agricoles et forestières ainsi que d'autres plus spécifiques (alimentation, déchets, bioéconomie...) et en cohérence avec les politiques internationales et européennes.

Les interlocuteurs prioritaires de l'ADEME sur ces secteurs sont principalement :

- **Les acteurs institutionnels et établissements publics, en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques** (ministères, conseils régionaux, agences...). Des synergies fortes sont développées sur les projets de ce secteur avec le MTECT (Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires), le MASA (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire), le SGPE (Secrétariat Général à la Planification Écologique), le ministère de la recherche et les ministères en charge de l'industrie et de l'énergie.
- **Les acteurs techniques et scientifiques de la recherche** (instituts techniques, INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement), CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), universités...).
- **Les acteurs économiques des filières agricoles** et agroalimentaires, forêt, bois et biosourcés, et des bioénergies (entreprises dont industries, fédérations, centres techniques...);

- **Les acteurs des territoires**, lieux de construction des dynamiques collectives, de vision intégrée et d'émergence de nouveaux modèles (collectivités, organismes de développement et de conseil, associations, citoyens...);
- **Le grand public** sur certaines actions en rapport avec les modes de consommation (alimentation, habitat...) **et les ONG (Organisations non gouvernementales)** impliquées sur ce domaine.

Dans le cadre des budgets de planification du secteur de la bioéconomie confiés à l'ADEME, un comité de pilotage de sa mise en œuvre est mis en place entre l'ADEME et le MASA, associant le MTECT, le ministère de la recherche, les ministères en charge de l'industrie et de l'énergie. Un point d'information régulier sera proposé en conseil d'administration.

SES AMBITIONS

L'ADEME souhaite positionner son action en synergie et en partenariat avec les acteurs de ce secteur pour développer une bioéconomie durable, au service de la transition écologique de la France. Aussi, les principales ambitions de l'ADEME pour les prochaines années sont :

- **D'objectiver la contribution des services environnementaux de la bioéconomie**, leurs atouts, limites et d'apporter des éclairages aux différentes controverses,
- **De renforcer l'analyse systémique et globale de la biomasse dans une démarche collective avec les différents organismes concernés, en intégrant notamment le rebouclage entre les ressources et les différents usages à tous les niveaux d'actions.**
- **D'aider au développement des produits biosourcés et des bioénergies à haute performance environnementale**, intégrant l'ensemble des enjeux environnementaux.
- **De contribuer au développement des systèmes alimentaires et agricoles durables et**

plus résilients, notamment via une consommation plus durable, des systèmes agricoles impliqués dans la transition énergétique (agrivoltaïsme, méthanisation, biomasse...), et un renforcement de l'agroécologie.

- **De contribuer au développement de la filière forêt-bois** en intégrant les enjeux d'adaptation des forêts au changement climatique et de renforcement de la résilience des écosystèmes.
- **De promouvoir une gestion durable des ressources** (sols, forêts, eau, biodiversité), notamment en contribuant à la protection de la santé des sols et à la restauration des sols dégradés.
- **De contribuer au développement des leviers de la souveraineté nationale et de la sobriété** (alimentation, énergie ...).
- **D'être à l'écoute et en veille sur les sujets « nouveaux » ou émergents** : appropriation sociale des solutions par les citoyens, développement des sciences participatives...

SES MOYENS ET RESSOURCES

L'agence s'appuie dans ses actions pour une bioéconomie durable sur **des moyens humains présents à la fois au sein de son siège et dans les directions régionales.**

Son action repose notamment sur des **outils financiers qui permettent de soutenir la production de connaissance (R&D, études), l'innovation dans les entreprises, la sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, la massification de solutions par des aides auprès des collectivités et des acteurs économiques** (Fonds chaleur, Fonds économie circulaire, France 2030...). L'action de l'ADEME sur la bioéconomie est renforcée avec les fonds de la planification écologique confiés à l'Agence par le MASA.

FONDS DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MIS À DISPOSITION DE L'ADEME PAR LE MASA

Dans le cadre du partenariat ADEME/MASA (voir accord-cadre) et de l'expérience de l'ADEME dans l'accompagnement de ce secteur à la transition écologique, le ministère en charge de l'agriculture a choisi l'agence comme opératrice de plusieurs missions importantes concernant :

- l'agriculture et le changement climatique (atténuation, adaptation, sols) ;
- la structuration de la filière haie dans sa partie aval ;
- le renouvellement des équipements forestiers pour préserver les milieux et intégrer les objectifs de décarbonation ;
- le développement économique de la transformation du bois ;
- le renouvellement forestier.

Ces actions sont engagées dès 2024 et sont prévues pour se poursuivre et être adaptées les années suivantes en fonction des dynamiques mises en œuvre. Elles seront conduites en étroite relation avec le MASA et dans le cadre d'un pilotage interministériel ; elles se déclineront dans les territoires avec les Directions régionales de l'ADEME.

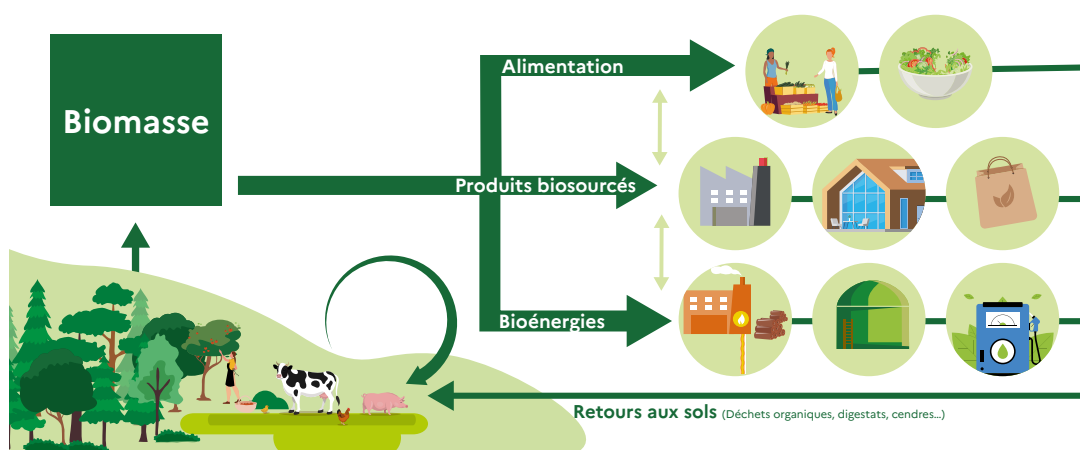
À noter, que toutes les actions stratégiques ne reposent pas systématiquement sur des fonds importants d'intervention, mais peuvent aussi s'appuyer sur des actions de sensibilisation, de formation et d'information. Le dispositif d'affichage environnemental conduit en synergie avec le MTECT et le SGPE en est un exemple.

Par ailleurs, les compétences techniques et scientifiques des équipes au sein de l'ADEME sont complétées par des moyens et compétences au sein de l'agence en communication, formation, animation.

Présentation des axes de la stratégie

La stratégie concerne le monde du vivant avec la production de biomasse permise par l'agriculture, la sylviculture, l'aquaculture¹ et les biodéchets, et les principaux usages en lien avec la transition écologique et énergétique (alimentation, produits biosourcés, bioénergies...).

SCHÉMA : PRODUCTION ET USAGES DE LA BIOMASSE



AU CŒUR DE LA STRATÉGIE, UN PRINCIPE D'ANALYSE TRANSVERSAL : L'APPROCHE GLOBALE ET SYSTÉMIQUE

L'ADEME souhaite poursuivre, renforcer et partager le développement d'approches globales et systémiques pour une contribution cohérente et durable des secteurs de la bioéconomie à la transition. Ainsi, ce principe d'analyse recouvre l'intégration de différents enjeux environnementaux dans les actions de l'Agence (au-delà des GES et du carbone : adaptation, biodiversité, sols, air, eau...) et des enjeux socio-économiques (emplois, chiffre d'affaires, attentes sociétales...) ainsi que la vérification de la cohérence entre les ressources et les usages de la biomasse (arbitrages et prise en compte des concurrences entre les usages).

Ce principe permet d'assurer les synergies et la jonction indispensables entre les différents axes de la stratégie : en amont, les écosystèmes et les systèmes de production, en aval, les différents usages de la biomasse, alimentaires et non alimentaires. Cette orientation peut s'illustrer avec deux projets structurants :

- La poursuite de l'exercice de prospective Transition(s) 2050, en intégrant les différentes dimensions de l'environnement, notamment les enjeux de biodiversité et de l'eau.
- La création, en copilotage avec l'INRAE, France AgriMer et IGN d'un GIS (groupe d'intérêt scientifique) sur la biomasse.

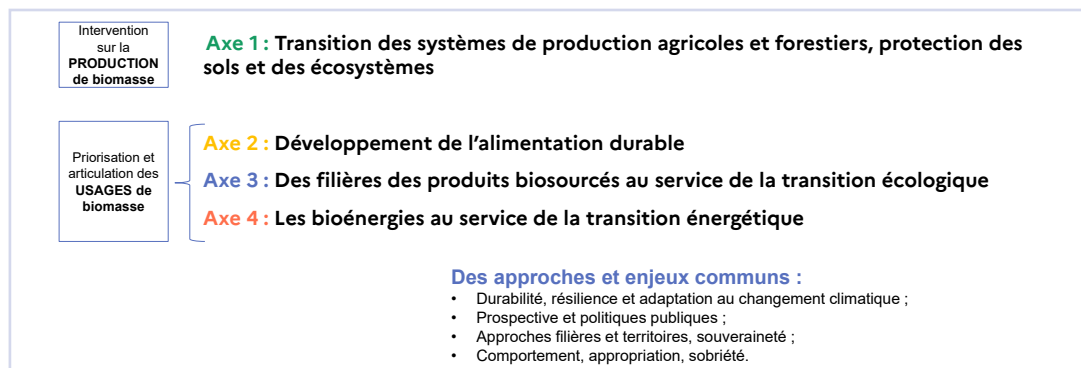
1. Le sujet de l'aquaculture est toutefois actuellement peu traité à l'ADEME.

Sur la période 2017-2022, la stratégie ADEME pour une bioéconomie durable était articulée selon 3 axes :

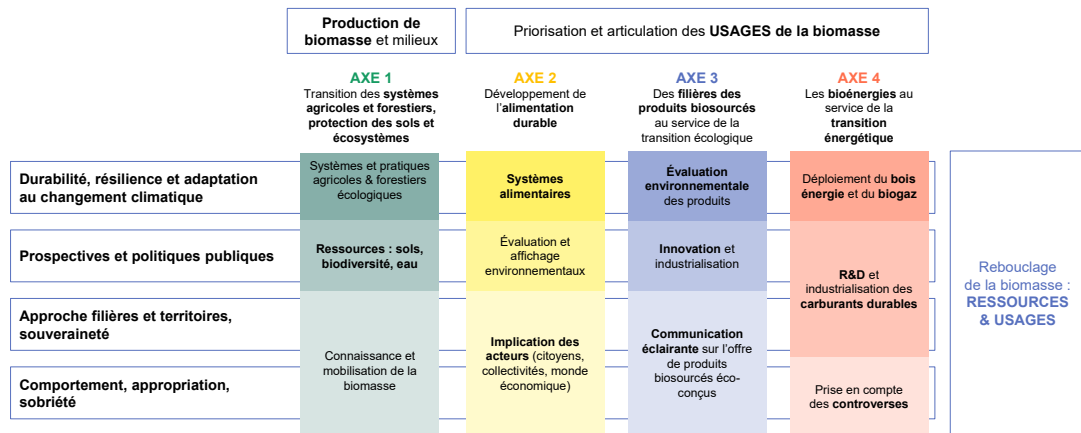
- Axe 1 – Gestion durable des sols, des systèmes agricoles et forestiers
- Axe 2 – Développement de systèmes alimentaires durables
- Axe 3 – Soutien des produits biosourcés durables

Suite à l'exercice Transition(s) 2050 qui a clairement mis en évidence les interdépendances entre la production de biomasse et ses différents usages, une nouvelle structuration de la stratégie a été définie pour la prochaine période 2024-2028 afin de mieux mettre en lumière l'approche systémique et globale, en intégrant l'ensemble des bioénergies, dont la production de chaleur à partir de biomasse (biomasse énergie).

NOUVELLE STRUCTURATION DE LA STRATÉGIE ADEME POUR UNE BIOÉCONOMIE DURABLE 2024-2028



APPROCHE MATRICIELLE DES AXES DE LA STRATÉGIE ADEME POUR UNE BIOÉCONOMIE DURABLE (2024-2028)



Les différents axes sont étroitement liés :

- **En amont**, les écosystèmes et les systèmes de production agricole et forestière sont au cœur de la production de la biomasse.
- **De manière transversale**, les approches globales et systémiques permettent de croiser les différents enjeux environnementaux et socio-économiques et concilier les différents usages de la biomasse nécessaires pour la transition écologique.
- **En aval**, les différents usages de la biomasse sont déclinés avec un objectif commun : leur contribution à la transition écologique.

AXE 1

TRANSITION DES SYSTÈMES DE PRODUCTION AGRICOLES ET FORESTIERS, PROTECTION DES SOLS ET DES ÉCOSYSTÈMES

Ce premier axe couvre les secteurs amonts de production des biomasses (agriculture et sylviculture), qui constituent la base de la bioéconomie, et leur potentiel pour les années à venir. Il intègre donc les interactions entre systèmes productifs (agriculture/sylviculture) et écosystèmes naturels (sols, milieux naturels, forêts). S'agissant du monde du vivant, les actions de l'ADEME sur ce premier axe sont en interface directe avec les enjeux de lutte contre la destruction de la biodiversité, la dégradation de la santé des sols et de la qualité de l'air, et de gestion durable de la ressource en eau.

Objectifs :

L'objectif est d'accompagner les transitions écologiques des systèmes agricoles et sylvicoles au regard des grands enjeux environnementaux de restauration et préservation des écosystèmes et des milieux (sols, air, biodiversité, eau...) et de mobilisation durable de la biomasse pour des usages multiples : alimentation, matériaux biosourcés et énergie. Dans ce premier axe, l'ADEME met en priorité les objectifs d'adaptation au changement climatique, de contribution à l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 (par la baisse des émissions agricoles diffuses, le stockage de carbone dans les sols et la biomasse, et la substitution d'énergie fossile), de transition énergétique des systèmes de production, et de préservation/restauration des milieux, en particulier la qualité des sols et de l'air. Ces enjeux sont aussi à considérer en prenant en compte, dans le cadre de partenariats, les autres objectifs environnementaux portés par d'autres organismes, comme la gestion de l'eau, la préservation de la biodiversité, la réduction des intrants et le bouclage des ressources organiques et azotées pour la bioéconomie.

Échelle d'intervention de l'axe 1 : en priorité « les territoires » et la mise en œuvre de projets collectifs.

Actions structurantes :

1. Accompagner la transition du secteur agricole, en lien avec le changement climatique, la transition énergétique et la conservation et l'amélioration de la qualité des sols agricoles

- Contribuer à développer des systèmes agricoles bas-carbone et résilients au changement climatique en préservant et améliorant la qualité des sols et les écosystèmes (sols, eau, biodiversité...), et en intégrant les objectifs de l'agroécologie (ex : dispositif accompagnement des agriculteurs face au changement climatique).
- Contribuer à la structuration de la filière bois bocagère (animation et financement d'outils et matériels).
- Mettre en œuvre la transition énergétique des systèmes agricoles pour une indépendance aux ressources fossiles et une contribution au développement des énergies

renouvelables (solaire, géothermie, méthanisation, biomasse...). Il s'agira notamment de rechercher des synergies entre les installations EnR et de production agricole (exemples : méthanisation, agrivoltaïsme).

- Développement d'observatoires sur les EnR en agriculture : méthanisation et agrivoltaïsme.
- Eclairer les conditions socio-économiques de la transition écologique du secteur agricole (coûts et modèles économiques, politiques publiques, sociologie du changement, innovation...).
- Contribuer à la souveraineté alimentaire de la France en développant ou substituant les productions aujourd'hui largement importées : fruits et légumes, protéines végétales, fertilisation azotée.

2. Contribuer à l'augmentation de la durabilité des pratiques forestières

- Développer et diffuser les connaissances sur les bonnes pratiques sylvicoles adaptées aux changements climatiques, à la protection des sols forestiers et à la préservation de la biodiversité.

- Accompagner les propriétaires forestiers pour rendre les forêts et les pratiques forestières plus résilientes (face au changement climatique) et durables (dispositif de renouvellement forestier).
- Développement de stratégies permettant la valorisation des bois de crise (bois scolyté ou déperissant...) et les modifications de flux de biomasse en fonction des vagues de déperissement.
- Accompagner les entreprises dans les changements de techniques sylvicoles et d'exploitation forestière pour préserver les écosystèmes forestiers, et en particulier les sols forestiers (appels à projets ESPR - exploitation forestière et sylviculture performantes).
- Rédiger et déployer des référentiels (exemples : guides, cahiers des charges) robustes permettant de favoriser les modes de production durable de la biomasse.

3. Soutenir une gestion durable des sols

- Sensibiliser le grand public, les élus, et les acteurs économiques sur les questions relatives aux sols (ex : Fresque du sol, sciences participatives...).
- Suivi de l'état des sols en France (ex : appui au GIS Sol).
- Soutien de la recherche et diffusion des connaissances pour contribuer à la prévention des dégradations des sols (développement et diffusion des indicateurs de santé des sols, impacts du développement des énergies renouvelables sur les sols, pollution des sols agricoles...).
- Construire et mettre en œuvre un plan d'action sols et appuyer le projet de stratégie nationale sur le sols ainsi que la directive européenne sur la santé des sols.
- Outiller les territoires pour la planification à l'échelle locale de la transition écologique pour la protection et l'amélioration de la qualité des sols (exemples : méthodologie d'évaluation de la qualité des sols, outil Aldo pour favoriser la séquestration de carbone, lutte contre l'artificialisation des sols).
- Contribuer à la rédaction et mise en œuvre du plan sols forestiers.

4. Renforcer les connaissances pour une gestion durable de la biomasse

- Mettre en place et co-animer le GIS Biomasse.
- Améliorer la connaissance de la ressource biomasse et évaluer sa disponibilité à court/moyen/long termes, en tenant compte de la durabilité des pratiques agricoles et sylvicoles, des effets du changement climatique et de l'évolution de la société en lien avec les autres établissements partenaires du GIS biomasse.
- Eclairer la notion et la nécessaire priorisa-

tion des usages (alimentation/matériaux/énergie), et outiller les parties prenantes décisionnaires ou impliquées dans des exercices de planification aux échelles nationale et territoriale.

- Accompagner les services du MASA et du MTECT pour améliorer l'accès à des outils performants et des données des cellules biomasse placées auprès des préfets de région.

Principaux moyens :

Sur les prochaines années, **divers moyens** seront mobilisés pour la mise en œuvre de ces actions, en particulier :

- Le programme de recherche,
- Les fonds de planification écologique délégués par le MASA,
- La mobilisation des réseaux et des partenaires.

Principaux résultats phares attendus :

- Des dispositifs innovants d'accompagnement notamment à l'échelle des territoires favorisant la transition agricole (outils d'aide à la décision conduisant prioritairement à la reconception des systèmes, dispositifs de transfert de connaissances, plans d'actions à l'échelle des territoires...).
- Des outils et démarches opérationnels permettant de mieux intégrer les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans l'orientation des systèmes agricoles.
- Un engagement massif du monde agricole dans la transition énergétique (méthanisation, solaire, biomasse, agrivoltaïsme...).
- Un observatoire sur l'agrivoltaïsme opérationnel, qui permette de vérifier la validité des technologies éprouvées.
- Une dynamique de structuration de la filière haie.
- Un dispositif de renforcement de la résilience des forêts reconnu et efficace.
- Une évolution des matériels forestiers vers des pratiques plus durables.
- Une prise de conscience politique et sociétale de l'enjeu de la préservation des sols et un engagement massif des acteurs des mondes agricole, sylvicole et de l'aménagement du territoire pour préserver la santé des sols.
- Des outils opérationnels pour le diagnostic de la qualité des sols.
- Un GIS Biomasse actif et reconnu dans sa production de données, de méthodes et de notes de positionnement.

AXE 2

DÉVELOPPEMENT DE L'ALIMENTATION DURABLE

Responsable d'un quart de l'empreinte GES des Français, l'alimentation est un enjeu prioritaire et stratégique pour réduire notre empreinte environnementale. L'objectif de neutralité carbone en 2050 ne peut être atteint sans une évolution forte de nos systèmes alimentaires. Bien que le champ de l'ADEME se concentre sur les enjeux environnementaux, l'évolution de nos pratiques alimentaires nécessite d'être abordée de façon plus large en intégrant les dimensions économiques, sociologiques et sanitaires.

Objectifs :

L'ADEME souhaite promouvoir le développement de systèmes alimentaires durables et résilients. Cette évolution suppose une évolution, une prise de conscience et une mise en mouvement de l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire, des agriculteurs aux consommateurs, en passant par les entreprises de la transformation, de la distribution, et de la restauration.

Les principales orientations qui peuvent contribuer à réduire significativement les impacts environnementaux de l'alimentation et qui structurent l'action de l'ADEME sont :

- Favoriser l'évolution des régimes alimentaires pour qu'ils soient plus sains et plus sobres en carbone (ajustement des quantités, végétalisation de l'assiette, réduction de la consommation de produits à forte empreinte, saisonnalité des produits, promotion des produits issus des systèmes à bas niveaux d'intrants, dont l'agriculture biologique), en tenant compte des enjeux sociétaux (dont l'accessibilité à une alimentation durable pour tous)
- Mettre à disposition des consommateurs des produits alimentaires à forte valeur environnementale (productions bas intrants dont l'agriculture biologique, écoconception des industries agro-alimentaires (IAA), affichage environnemental des produits alimentaires...) et favoriser la reterritorialisation des systèmes alimentaires (notamment en intégrant l'enjeu de préservation du foncier agricole)
- Réduire fortement les pertes et gaspillages sur toute la chaîne alimentaire

Échelles d'intervention de l'axe 2 :

en priorité les territoires, les systèmes alimentaires, les produits alimentaires.

Actions structurantes :

1. Renforcer les connaissances sur l'alimentation durable

- Poursuivre la construction et la diffusion de données pour caractériser les impacts environnementaux des produits agricoles et alimentaires (Base de données Agribalyse – Groupement d'intérêt scientifique (GIS) REVALIM).
- Poursuivre les travaux sur la durabilité et la résilience des systèmes alimentaires, notamment à l'échelle des territoires.
- Poursuivre les études sectorielles permettant de mieux caractériser le gaspillage alimentaire à chaque maillon de la chaîne alimentaire.
- Appuyer la mise en œuvre des politiques publiques sur l'alimentation durable (ex : Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat - SNANC).

2. Accompagner les acteurs du système alimentaire dans leurs démarches de transition vers une alimentation plus durable (innovation, expérimentation, massification)

- Développer les approches territoriales de l'alimentation durable (Projets alimentaires territoriaux – PAT, qui intègrent les enjeux environnementaux, développement de filières plus durables).

- Soutenir des projets innovants de filières alimentaires, pour mettre à disposition des produits à faible impact environnemental.
- Soutenir les démarches de transition des acteurs économiques dans la restauration hors foyer et la distribution (démarches innovantes, fonds tourisme durable...).

3. Favoriser le transfert des connaissances auprès des cibles : sensibilisation, formation et mise à disposition de boîte à outils

- Faire connaître le lien entre alimentation et environnement (en intégrant si pertinent les enjeux sanitaires) et diffuser les bonnes pratiques auprès de nos cibles : citoyens, entreprises, collectivités.
- Mettre à disposition des outils pour accompagner la montée en compétence des acteurs de l'alimentation : collectivités (via la restauration collective notamment), entreprises de la transformation et de la distribution...
- Impliquer les citoyens dans la transition alimentaire (exemples : concrétisation de l'affichage environnemental, sciences participatives, relais, sensibilisation, formation...).
- Contribuer à développer des outils pour le secteur éducatif, ainsi que des formations pour les professionnels.

Les principaux moyens mobilisés sont : les études stratégiques, la communication, le développement d'outils d'aide à la décision, la R&D, le fonds Economie Circulaire.

Principaux résultats phares attendus :

- Le concept de « l'alimentation durable » porté par les politiques publiques aux niveaux national et régional.
- Un dispositif d'affichage environnemental de l'alimentation opérationnel.
- Une base de données AGRIBALYSE actualisée et reconnue.
- Des projets alimentaires territoriaux (PAT) évalués et en développement.

AXE 3

DES FILIÈRES DES PRODUITS BIOSOURCÉS AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Cet axe concerne les usages de la biomasse pour des produits bois et biosourcés utilisés comme matériaux, ou en biotechnologie/chimie/molécules.

Objectif :

L'objectif est d'accompagner le développement de la filière bois et des produits biosourcés durables ainsi que leur contribution à la transition écologique, notamment en accompagnant l'innovation et l'industrialisation, en développant l'expertise sur le sujet et son intégration dans les exercices de prospective, et en participant à une meilleure estimation et communication sur leurs intérêts et sur l'offre disponible.

Échelles d'intervention : en priorité « les entreprises » et les « filières » pour les démarches plus intégrées d'analyse environnementale.

Actions structurantes :

■ Développer l'innovation et l'industrialisation des filières bois et biosourcés

- Accompagner les travaux de R&D pour le développement des produits éco-conçus à partir de biomasse, en favorisant un usage en cascade, un rendement matière élevé et une fin de vie vertueuse : réemploi, recyclage.
- Soutenir l'industrialisation des filières bois et biosourcés durables, en favorisant les usages à longue durée de vie, notamment les matériaux pour le bâtiment (lien avec la RE¹ 2020), le textile (lin, chanvre, laine naturelle, etc.) ou encore les biotechnologies/la chimie/ les molécules.
- Favoriser la mobilisation et la transformation des biomasses disponibles, en particulier :
 - ↳ D'origine forestière (optimisation de la matière dans les process de transformation, valorisation des essences et qualités secondaires pour des usages à longue durée de vie, adaptation de la chaîne de transformation aux récoltes en quantités et qualités non désirées issues des aléas climatiques).

↳ Issue de coproduits agricoles peu ou mal valorisés (exportées à perte, brûlées, etc.).

- Élargir les sources de biomasse mobilisables pour limiter les conflits d'usages avec notamment le soutien à de nouvelles filières (par exemple les microalgues) et l'adaptation de procédés pour des résidus/déchets.

■ Renforcer l'expertise et la prospective

- Sécuriser les approvisionnements en biomasse et assurer la traçabilité des biomasses mobilisées, en renforçant le rôle des cellules biomasse : garantir la bonne articulation entre les différentes valorisations (bois d'œuvre (construction, mobilier, emballage), bois d'industrie et bois énergie par exemple en ce qui concerne la filière forêt-bois).
- Transformer efficacement la biomasse.
- Favoriser l'économie circulaire des filières bois et biosourcés en favorisant le réemploi et l'usage matière (lien avec les filières REP Éléments d'ameublement, Produits et matériaux de construction en bois, Emballages industriels et commerciaux, Textile).
- Évaluer les impacts environnementaux en adoptant une approche multicritère (sobriété, biodiversité, santé des sols, écotoxicité, efficacité matière, etc.) pour bien appréhender les impacts des solutions bois et biosourcés.
- Eclairer la prospective sur les filières.

1. Règlementation environnementale.

- **Promouvoir les produits biosourcés**
- **Connaître (et influencer) les évolutions réglementaires.**
 - Lever les freins liés à la réglementation.
 - Cartographier les acteurs externes et internes de la filière.
 - Promouvoir l'intégration des filières.
 - Connaître / Encourager la demande / Faire connaître l'offre des matériaux biosourcés.

Les principaux moyens concernent le programme France 2030, la R&D et les budgets de la planification écologique du MASA.

Principaux résultats phares attendus :

- Des appels à projets dédiés aux entreprises des biosourcés opérationnels.
- De nouveaux produits biosourcés mis sur le marché.
- Une objectivation de la contribution des produits biosourcés à la transition écologique.
- Une meilleure connaissance des produits et services environnementaux attendus.

AXE 4

LES BIOÉNERGIES

AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Cet axe concerne les usages énergétiques de la biomasse, intégrant à la fois la combustion de biomasse et la production de biocarburants et de biogaz.

Objectif :

L'objectif pour l'ADEME est d'accompagner le développement des bioénergies à haute performance environnementale en intégrant au mieux les différentes dimensions environnementales. Cette orientation intègre notamment la question de priorisation des usages de la biomasse en tenant compte de la performance énergétique des filières, et des alternatives possibles sur chaque secteur. D'une manière générale, l'enjeu prioritaire des bioénergies est de remplacer les ressources fossiles et ainsi limiter les émissions de gaz à effet de serre associées.

Échelles d'intervention

de l'axe 4 : entreprises, collectivités, filières, exploitations agricoles

Actions structurantes :

- Développer les bioénergies
 - Mettre en œuvre des démarches permettant de prioriser les usages de la biomasse, et de favoriser les solutions alternatives (géothermie, solaire...).
 - Poursuivre la mise en œuvre des dispositifs pour accompagner le déploiement du bois énergie dans les collectivités, l'industrie et chez les particuliers en intégrant divers enjeux environnementaux et sociétaux.
 - Poursuivre le soutien à la RDI et à l'industrialisation d'une filière de production de biocarburants durables notamment pour le secteur de l'aérien.
 - Accélérer le développement de la production de biogaz, en intégrant diverses approches : Economie filière méthanisation, Tiers financements, BioGNV à la ferme (retours d'expérience), méthanisation 100 % effluents. De manière globale, l'action de l'agence intègre la définition de critères pour développer des modèles durables de méthanisation.
 - Renforcer l'autonomie énergétique des industries du bois.
- Sécuriser les approvisionnements et renforcer le rôle des cellules biomasse pour veiller à la bonne articulation des usages et préserver la valorisation matière.
- Soutenir la recherche et l'innovation dans les bioénergies
- Développer des approches systémiques sur les bioénergies
 - Objectiver les bilans environnementaux des bioénergies, et l'impact sur la biodiversité, les systèmes de production, les territoires...
 - Etudier différents moyens d'intervention, freins et leviers pour accélérer le développement des bioénergies (mécanismes de marché, valorisation du CO₂...).
 - Développer des approches socio-économiques permettant de favoriser l'appropriation des projets par les citoyens, de mieux connaître les coûts et les retombées économiques pour les territoires...

Les principaux moyens mobilisés sont : les dispositifs France 2030, les crédits planification écologique du MASA, le Fonds chaleur (avec une évolution à la hausse des budgets d'intervention).

Principaux résultats phares attendus :

- Un développement des bioénergies en cohérence avec les objectifs de la PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie), et de la SNBC (notamment ceux du puits de carbone).
- Une objectivation des principaux débats et controverses sur les bioénergies.
- Une mise en œuvre systématique de la dé-

marche EnR choix (recherche de solutions alternatives).

- Une intégration des enjeux sociaux et économiques.

Pour rappel, un principe d'analyse transversal est retenu dans la stratégie et chacun des axes : l'approche globale et systémique de la bioéconomie (développée plus haut).

LES SPÉCIFICITÉS DE L'ACTION RÉGIONALE POUR UNE BIOÉCONOMIE DURABLE

La stratégie ADEME pour une bioéconomie durable est portée et animée au niveau national par la DBER – Direction Bioéconomie et Energies renouvelables. Néanmoins, l'action régionale portée par les Directions régionales (DR) est une composante importante de la mise en œuvre de cette stratégie, en particulier sur certains sujets visant la massification du déploiement des solutions promues par l'Agence, notamment :

- Développement des bioénergies (bois énergie, méthanisation...);
- Mise en œuvre des dispositifs France 2030 et de la planification écologique sur l'agriculture et les filières forêt bois ;
- Suivi des projets alimentaires territoriaux (PAT).

La mise en œuvre de la stratégie ADEME pour une bioéconomie durable est donc la combinaison d'actions menées au niveau national et au niveau régional.

Avec ses différentes actualisations, la stratégie ADEME pour une bioéconomie durable propose un nouveau cadre aux Directions régionales sur le périmètre de la bioéconomie, avec des dispositifs en croissance qui les mobilisent : c'est le cas des dispositifs dédiés aux exploitations agricoles (changement climatique, méthanisation, haies...) et aux entreprises forestières. Par ailleurs, la mobilisation de l'Agence sur des sujets d'actualité et montants comme la durabilité et la résilience des systèmes alimentaires, la prospective, les produits biosourcés et l'adaptation de l'agriculture au changement climatique est confirmée.

Néanmoins, l'implication des DR sur les sujets de la bioéconomie reste variable selon les domaines et les moyens disponibles tant humains que financiers, de l'écosystème présent localement et ce, malgré leur intérêt globalement partagé sur l'ensemble du périmètre de la stratégie.

C'est donc à des degrés variables et selon leurs priorités et moyens que les DR intégreront dans leurs actions les divers secteurs de la bioéconomie dans le cadre de cette nouvelle stratégie.

Conclusion

La transition écologique et l'accélération du changement climatique mettent les secteurs de la bioéconomie au centre de multiples débats et stratégies. L'objectif de neutralité carbone en 2050 ne peut être atteint sans les services environnementaux du monde du vivant permettant de remplacer l'usage de ressources fossiles et de stocker du carbone, et sans une réduction de ses émissions. Ces orientations sont indissociables des enjeux de préservation de la biodiversité, des sols, et des écosystèmes fragilisés par le changement climatique. Les orientations stratégiques des acteurs de la bioéconomie sont donc à construire dans le cadre d'approches globales et systémiques, permettant de rechercher en permanence des équilibres entre ces enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

Forte de son expérience dans ce domaine et de son expertise sur les sujets environnementaux, l'ADEME renforce ses actions vers les acteurs de la bioéconomie (acteurs agricoles et alimentaires, filières forêt bois, filières biosourcées, acteurs des bioénergies...) et ses partenariats avec les autres établissements publics (INRAE, FranceAgriMer, IGN...). Ses actions s'organiseront autour d'une part du développement de l'expertise collective via la mise en œuvre de programmes de recherche, d'innovation, d'études stratégiques, de valorisation des connaissances, et d'autre part d'actions de massification permettant d'accompagner les agriculteurs, sylviculteurs et entreprises dans cette transition écologique et énergétique. L'ADEME cherchera à venir en appui de la mise en œuvre de la planification écologique, et à outiller les acteurs locaux dans la mise en œuvre de ces démarches. L'ensemble de ces actions sont conduites en étroite synergie avec l'ensemble des ministères concernés, et dans le cadre d'une stratégie de partenariats avec les représentants de ces secteurs pour favoriser le partage de l'expertise et des projets.

TABLEAU DES PRINCIPALES POLITIQUES PUBLIQUES EN LIEN AVEC LA BIOÉCONOMIE

Politiques agricoles et forestières	Éléments descriptifs (non exhaustifs)
<i>Au niveau européen (avec déclinaison nationale et régionale)</i>	
<p>Politique agricole commune Réforme 2023</p>	<p>À l'échelle de chaque État-membre, le Plan Stratégique National (PSN) définit les interventions de la PAC, du premier et du second pilier, pour la durée de la programmation qui s'étend de 2023 à 2027.</p> <p>Objectif : soutenir les transitions dans le monde agricole en vue de l'amélioration de la compétitivité durable des filières, la création de valeur, la résilience des exploitations et la sobriété en intrants au service de la sécurité alimentaire.</p>
<p>Stratégie forestière de l'Union Européenne SFUE – 2013</p>	<p>Elle est basée sur la gestion durable des forêts, leur rôle multifonctionnel et l'utilisation efficace des ressources</p>
<p>Stratégie de l'Union Européenne pour la biodiversité SUEB - 2011</p>	<p>Elle vise le renforcement de la contribution de l'agriculture et de la foresterie au maintien et à l'amélioration de la biodiversité.</p>
<i>Au niveau national</i>	
<p>Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt LAAF - 2014</p> <p>Dont :</p> <p>Projet agro-écologique pour la France 2012</p> <p>Programme national de la forêt et du bois PNFB 2016-2026</p> <p>Prochainement : Mise à jour du Pacte et de la loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOAA) (juin 2023 : synthèse des propositions)</p> <p>Pacte en faveur de la haie, 2023</p>	<p>Projet agro-écologique. Création des groupements d'intérêt économiques et environnementaux (GIEE)</p> <p>Triple performance économique, environnementale et sociale.</p> <p>Pratiques agricoles innovantes. Mise en valeur des démarches de filières autour de l'agro-écologie.</p> <p>Créer de la valeur en France à partir de la ressource forestière française, répondre aux enjeux atténuation et adaptation, intégrer les synergies forêt-industrie.</p> <p>4 axes dans le PLOAA :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ l'orientation et la formation ; ■ la transmission ; ■ l'installation des jeunes agriculteurs ; ■ la transition et l'adaptation face au climat <p>Proposition de rendre obligatoire l'accompagnement d'installation de nouveaux agriculteurs dans les PAT</p>

Programme Ambition Bio 2022 2018	3 leviers : <ul style="list-style-type: none"> ■ le renforcement des moyens consacrés aux aides à la conversion ■ un doublement du fonds de structuration « Avenir Bio » géré par l'Agence Bio ■ une prolongation et une revalorisation du crédit d'im-pôt bio
Plan Écophyto 2+ 2018	Réduction de 50 % de l'usage des pesticides d'ici 2025 Suite de l'expérimentation des Certificats d'économie des produits pharmaceutiques (CEPP)
Autorisation de mise sur le marché des pesticides et matières fertilisantes (code rural)	Prévention de la pollution des milieux, protection de la santé.
Programme de recherche international	Améliorer les stocks de matière organique des sols de 4 pour 1000 par an.
Plan national de développement de l'agroforesterie (inscrit au Projet agro-écologique pour la France, voir plus haut) - 2015	Améliorer le conseil, le cadre réglementaire et juridique, la formation.
Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse SNMB 2018	Promouvoir les conditions d'un développement équilibré et cohérent des différentes filières de production et de mobilisation de la biomasse : objectifs, durabilité, recommandations.
Code forestier	En visant le maintien ou la restauration de couvert végétal en montagne, il permet de prévenir l'érosion des sols.
<i>Au niveau territorial</i>	
Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles – PCAEA - intégré aux outils du volet agricole du Grand plan d'investissement 2015-2022 (Régions)	Aider les investissements réalisés par les exploitations agricoles.
Schémas régionaux de biomasse SRB en cours d'élaboration	Déclinaison régionale de la SNMB (voir plus haut) : objectifs et mesures concrètes de développement des filières biomasse.

Politiques environnementales	Éléments descriptifs (non exhaustifs)
<i>Au niveau mondial</i>	
<p>Négociations internationales sur le climat (Conférences des Parties)</p> <p>Accord de Paris (COP 21 - 2015)</p> <p>Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC)</p>	<p>Négociations permettant de faire le point sur l'application de la Convention (CCNUCC), de préciser la mise en œuvre des décisions prises lors des Conférences des Parties, COP, annuelles et négocier de nouveaux engagements.</p>
<p>Convention sur la diversité biologique</p>	<p>Traité international juridiquement contraignant avec trois principaux objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la conservation de la diversité biologique ; 2. l'utilisation durable de la diversité biologique ; 3. le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.
<i>Au niveau européen</i>	
<p>Proposition législative Directive sur la surveillance des sols (Directive « on Soil Monitoring and Resilience (Soil Monitoring Law) »)</p> <p>2023</p>	<p>Objectif : « faire en sorte que tous les sols soient en bonne santé d'ici à 2050, conformément à l'ambition « zéro pollution » de l'UE. À cette fin, l'acte législatif proposé fournit une définition harmonisée de la santé des sols, met en place un cadre de surveillance complet et cohérent et fixe des règles relatives à la gestion durable des sols et à l'assainissement des sites contaminés.</p> <p>Avec le soutien de la Commission, les États membres surveilleront d'abord et évalueront ensuite l'état de santé de tous les sols sur leur territoire. »</p>
<p>Paquet Climat Fit for 55 (paré pour 55)</p> <p>2021</p>	<p>12 propositions législatives pour atteindre l'objectif de réduction des émissions d'au moins 55 % d'ici 2030, nécessaire pour respecter la trajectoire fixée par l'Accord de Paris. Concerne tous les secteurs de l'économie, dont l'agriculture et la forêt.</p>
<p>Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030</p> <p>2021</p>	
<p>Stratégie européenne pour les sols à l'horizon 2030</p> <p>2021</p>	<p>La nouvelle stratégie de l'UE en faveur des sols à l'horizon 2030 est un élément de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030. Il contribuera à la réalisation des objectifs du pacte vert pour l'Europe.</p>
<p>Stratégie européenne d'adaptation au changement climatique - 2021</p>	<p>« Bâtir une Europe résiliente », suivant quatre axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Une adaptation plus intelligente : améliorer les connaissances et gérer l'incertitude ; ■ Une adaptation plus systémique : soutenir l'élaboration de politiques à tous les niveaux et dans tous les secteurs ; ■ Une adaptation plus rapide : accélérer l'adaptation dans tous les domaines ; ■ Intensifier l'action internationale en faveur de la résilience face au changement climatique.

<p>Pacte vert pour l'Europe (Green Deal)</p> <p>2019</p> <p>Stratégie de la Fourche à la Fourchette « Farm to fork »</p> <p>2021</p> <p>Proposition de règlement pour un cadre de certification des absorptions de carbone</p> <p>2022</p>	<p>Feuille de route pour rendre l'Europe neutre sur le plan climatique d'ici 2050.</p> <p>Une utilisation plus durable des ressources naturelles végétales et des sols – CUE 05/07/2023</p> <p>Déclinaison du pacte vert sur les questions agricoles et alimentaires. Dans les objectifs : réduire de 50 % le recours aux pesticides d'ici à 2030 et de 20 % l'usage d'engrais chimiques, atteindre ¼ de surfaces cultivées en agriculture biologique à ce même horizon.</p> <p>« Objectif final : faciliter le déploiement des solutions d'absorption de carbone et donc développer les puits de carbone dans l'UE afin de contribuer à la réalisation de l'objectif de neutralité carbone en 2050. »</p> <p>Carbone farming pour le secteur agricole</p>
<p>Paquet énergie-climat 2030</p> <p>2014</p>	<p>Objectifs à l'horizon 2030 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ réduire les émissions de GES de 40 % ; ■ augmenter la part des énergies renouvelables à 27 % (contre 15 % aujourd'hui) ; ■ amélioration de l'efficacité énergétique de + 27 % ; ■ renforcer de façon quantifiable et durable les puits de carbone (objectif fixé au secteur UTCAFF pour la période 2021-2030 : « bilan neutre ou positif »).
<p>Protocole de Göteborg 01/12/1999</p> <p>Directive Qualité de l'air (UE n° 2015/1480)</p> <p>Directive NEC (National Emission Ceiling) (2016/2284) relative à la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques</p> <p>Directive IED (Industrial Emissions Directive) relative aux émissions industrielles (n° 2010/75/ UE du 24/11/10)</p>	<p>Le Protocole de Göteborg et les directives fixent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ des seuils de concentrations dans l'air ambiant, notamment pour les particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5}). ■ des plafonds d'émissions, notamment pour l'ammoniac. <p>Ces mesures permettent de limiter les retombées atmosphériques sur les écosystèmes agricoles et forestiers. Elles intègrent des obligations (valeurs limites d'émissions, mise en œuvre des meilleures techniques disponibles) pour des installations ciblées d'élevages de porcs et de volailles.</p>
<p>Directive nitrates (91/676 /CEE)</p> <p>Directive cadre sur l'eau (2000/60/ CE)</p>	<p>La directive nitrates vise à réduire la pollution des eaux provoquées par les nitrates utilisés à des fins agricoles. La directive cadre sur l'eau établit un cadre pour une politique globale communautaire dans le domaine de l'eau.</p>
<p>Paquet économie circulaire</p> <p>2015</p>	<p>L'objectif de réduction de 50 % du gaspillage alimentaire en 2030 (par rapport à 2014) est validé.</p>
<p>RED II directive 2018/2001 du parlement européen et du conseil du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables</p> <p>Prochainement RED III (objectif de 42,5 % d'énergies renouvelables (EnR) dans la consommation finale d'énergie de l'UE en 2030)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Classification des biocarburants (conventionnels, avancés, autres) ■ Objectif d'énergie renouvelable de 15 % dans les transports d'ici 2030 et plafonne l'incorporation des biocarburants conventionnels à 7 % ■ critères de durabilité pour les approvisionnements en biomasse

Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts 2023	Interdiction de la mise sur le marché ou l'exportation depuis le marché européen de produits agricoles ou forestiers ayant contribué à la déforestation ou à la dégradation des forêts après le 31 décembre 2020
Proposition de règlement européen relatif à la restauration de la nature 2023	Projet en faveur de la protection et de la restauration des écosystèmes
Au niveau national	
Planification écologique 2023	« Méthode globale, permettant d'agir de façon coordonnée avec l'ensemble des Français, des entreprises et des collectivités, afin de relever 5 défis majeurs de la transition écologique : <ol style="list-style-type: none"> 1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et limiter les effets du changement climatique en doublant la baisse des émissions de gaz à effet de serre pendant le quinquennat, pour atteindre la neutralité carbone en 2050 ; 2. S'adapter aux conséquences inévitables du changement climatique ; 3. Restaurer la biodiversité ; 4. Réduire l'exploitation de nos ressources naturelles à un rythme soutenable ; 5. Réduire toutes les pollutions qui impactent la santé. »
Programme France 2030 2022	Soutien aux filières forêt et bois, renforcer le développement des produits biosourcés et biocarburants avancés et accélérer la décarbonation de l'industrie via la production de chaleur bas carbone
Stratégie nationale pour la biodiversité SNB 2022-2030	Objectif : réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité.
France Relance 2020	Plan de relance historique de 100 milliards d'euros. Accélérer les transformations écologique, industrielle et sociale du pays. Trois piliers : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.
Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) 2020	« Accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. »
Projet d'affichage environnemental (expérimentation en 2020-2021 sur l'alimentation)	Volonté politique d'améliorer l'information environnementale des consommateurs. Diverses expérimentations.

<p>SFEC – Stratégie française pour l'énergie et le climat 2021</p> <p>2023 : première loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC)</p> <p>À venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la 3^e Stratégie nationale bas-carbone (SNBC 3^e édition) ; - la 3^e Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 2024-2033) ; - le 3^e Plan national d'adaptation au changement climatique (PNAAC 3^e édition). 	<p>Feuille de route collective et actualisée pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et pour assurer l'adaptation de notre société aux impacts du changement climatique.</p> <p>Elle est constituée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la première Loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC) ; ■ la 3^e édition de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC3) ; ■ la 3^e édition du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3) ; ■ la 3^e édition de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3 qui devrait couvrir la période 2024-2033).
<p>Loi de programmation pluriannuelle de l'énergie – PPE</p> <p>2019-2023</p> <p>2024-2028</p>	<p>Objectif de développement de la méthanisation à 2028 selon la PPE : entre 24 et 32 TWh de production totale de biogaz, dont entre 14 et 22 TWh de biométhane injecté et entre 3 et 3,6 TWh d'électricité.</p> <p>Objectifs d'incorporation de biocarburants avancés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Essence : 1,2 % en 2023 puis 3,8 % en 2028 ■ Gazole : 0,4 % en 2023 puis 2,8 % en 2028
<p>Loi Climat et Résilience</p> <p>2021</p>	<p>Issue des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets.</p> <p>Dans les domaines concernés : une alimentation plus durable (restauration dans les cantines, affichage environnemental) ; zéro artificialisation nette d'ici 2050 ; usage de matériaux biosourcés pour le bâtiment (rénovation et construction) ; biocarburants (transport longue distance-poids lourds)</p>
<p>Loi de transition énergétique pour la croissance verte LTECV</p> <p>2015</p>	<p>Objectif 2050 : division par 4 des émissions de GES (« facteur 4 »).</p> <p>Objectif 2030 : 32 % d'énergies renouvelables (via le Fonds chaleur pour la production de chaleur renouvelable).</p> <p>Objectif 2025 : généralisation du tri à la source des biodéchets.</p> <p>Produits biosourcés : encouragés dans le bâtiment ; teneur minimale pour sac compostable ; prise en compte dans la commande publique</p>
<p>Lois déchets, dont :</p> <p>Plan de réduction et de valorisation des déchets 2014-2020 et réglementation sur l'épandage des déchets et effluents</p>	<p>L'objectif du plan de réduction et de valorisation des déchets est de diviser par deux les quantités de déchets mis en décharge d'ici 2025, en les réduisant de 30 % dès 2020, et ainsi faire de ces déchets des ressources.</p>
<p>Label bas carbone</p> <p>2018</p>	<p>Outil de valorisation des réductions d'émissions GES et stockage de carbone pour les projets réalisés en France.</p>
<p>Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques PREPA - 2017</p>	<p>Volonté de renforcer les actions dans le secteur agricole, notamment sur l'ammoniac et le brûlage des résidus agricoles à l'air libre.</p>
<p>Plans de préventions des risques naturels prévisibles (PPRN, 1995)</p>	<p>En lien avec la prévention de l'érosion des sols et les risques d'inondation.</p>

<p>Loi ELAN - nouvelle Réglementation thermique et Environnementale (RE 2020)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réduction de l’empreinte carbone des bâtiments de 30 à 40 % d’ici 2030 ■ Exigences légales sur la qualité de l’air intérieur ainsi que sur le niveau d’empreinte carbone à respecter sur la base du référentiel E+C- ■ Prise en compte des émissions de gaz à effet de serre sur l’ensemble du cycle de vie du bâtiment (favorable aux produits biosourcés) ■ Prise en compte du confort thermique bâtiment à travers l’abaissement de l’indicateur BBio (favorable aux produits biosourcés)
<p>Commande publique (à lancer)</p>	<p>Expérimentation pour peinture et détergent</p>
<p><i>Au niveau territorial</i></p>	
<p>Programme « Territoires engagés pour la transition écologique », porté par l’ADEME 2021</p>	<p>Démarche de planification pour aider les collectivités à définir, mettre en œuvre et piloter leur projet territorial de transition écologique. Offre socle basée sur deux référentiels thématiques : climat-air-énergie et économie circulaire</p>
<p>Schémas régionaux d’aménagement, de développement durable et d’égalité des territoires SRADDET Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)</p>	<p>État des lieux et plans d’action à l’échelle territoriale, avec intégration récente des questions de la pollution de l’air et du stockage de carbone.</p> <p>Les PCAET évaluent notamment « les potentiels de production et d’utilisation additionnelles de biomasse à usages autres qu’alimentaires » et fixent des objectifs de « productions biosourcées à usages autres qu’alimentaires ».</p> <p>Un Territoire à énergie positive pour la croissance verte est un territoire d’excellence de la transition énergétique et écologique.</p> <p>La collectivité s’engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs.</p>

Politiques alimentation	Éléments descriptifs (non exhaustifs)
<p>Plan National de l’Alimentation et de la Nutrition (PNAN) 2019-2023 Prochainement la Stratégie nationale pour l’alimentation, la nutrition et le climat (SNANC)</p>	<p>Ce programme réunit le Programme National pour l’Alimentation (PNA3) et le Programme National Nutrition Santé (PNNS4).</p> <p>Accompagnement de PAT (projets alimentaires territoriaux) à travers l’appel à projets du PNA auquel participent les ministères en charge de l’agriculture et de l’alimentation, de la cohésion sociale, de la santé et l’ADEME.</p>
<p>États généraux de l’alimentation (EGA) 2017</p>	<p>Plusieurs objectifs dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ accompagner la transformation des modèles de production » ■ promouvoir les choix de consommation en privilégiant une alimentation saine, sûre et durable.

Loi EGALIM 1 (2018)	Objectif EGALIM 1 : améliorer l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire.
Loi EGALIM 2 (2021)	Objectif EGALIM 2 : protéger la rémunération des agriculteurs

Autres politiques	Éléments descriptifs (non exhaustifs)
<i>Au niveau européen</i>	
Stratégie pour une bioéconomie durable et circulaire 2018 (plan d'actions en cours d'actualisation)	Plan d'actions avec 14 mesures
<i>Au niveau national</i>	
Stratégie de la bioéconomie pour la France 2017 Plan d'action 2018-2020	Perspectives ambitieuses de développement économique des filières issues de la biomasse.

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

A

ACDV	Association Chimie du Végétal
ADEME	Agence de la Transition Écologique
AGEC	Anti-gaspillage pour une économie circulaire
ANIA	Association nationale des industries alimentaires

C

CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique
CEPP	Certificat d'économie de produits phytopharmaceutiques
CITEPA	Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique
CNPF	Centre national de la propriété forestière
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COP	Contrats d'objectifs et de performance

D

DBER	Direction bioéconomie et énergies renouvelables
DR	Direction régionale

E

EGA	États généraux de l'alimentation
ELAN	Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique
EnR	Energie renouvelable

F

FAO	Food and agriculture organization of the United Nations
FCBA	Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement

G

GES	Gaz à effet de serre
GIEE	Groupe d'intérêt économique et environnemental
GIS	Groupement d'intérêt scientifique
GNV	Gaz naturel véhicule

I

IAA	Industrie agro-alimentaire
IAR	Industrie & Agro Ressources
IED	Industrial Emissions Directives
IGN	Institut national de l'information géographique et forestière
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

L

LAAF	Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
LPEC	Loi de programmation sur l'énergie et le climat
LTECV	Loi de transition énergétique pour la croissance verte

M

MASA	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
MTECT	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

N

NEC	National emission ceiling
------------	---------------------------

O

ONF	Office national des forêts
ONG	Organisation non gouvernementale

P

PAC	Politique agricole commune
PAT	Projet alimentaire territorial
PCAEA	Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles
PCAET	Plan climat air énergie territorial
PLOAA	Pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles
PNA	Programme national pour l'alimentation
PNACC	Plan national d'adaptation au changement climatique
PNAN	Plan national de l'alimentation et de la nutrition
PNFB	Programme national de la forêt et du bois
PNNS	Plan national nutrition santé
PPE	Programmation pluriannuelle de l'énergie
PPRN	Plan de prévention des risques naturels prévisibles
PREPA	Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques
PSN	Plan stratégique national

R

R&D	Recherche et développement
RE	Réglementation environnementale
REP	Responsabilité Élargie du Producteur
REVALIM	Réseau pour l'Évaluation environnementale des produits agricoles et alimentaires

S

SDES	Service des données et études statistiques
SER	Syndicat des énergies renouvelables
SFEC	Stratégie française sur l'énergie et le climat
SFUE	Stratégie forestière de l'Union Européenne
SNANC	Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat
SNB	Stratégie nationale pour la biodiversité
SNBC	Stratégie nationale bas carbone
SNMB	Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRB	Schéma régional de biomasse
SUEB	Stratégie de l'Union Européenne pour la biodiversité

T

TEPCV	Territoire à énergie positive pour la croissance verte
--------------	--

U

UE	Union Européenne
-----------	------------------

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME – l'Agence de la transition écologique – nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

www.ademe.fr

STRATÉGIE ADEME POUR UNE BIOÉCO- NOMIE DURABLE (2024-2028)

La stratégie de l'ADEME pour une bioéconomie durable, présentée au Conseil d'administration de l'ADEME en 2018, portait sur la période 2017-2022. Elle visait à mieux prendre en compte et structurer les multiples actions de l'agence sur ce domaine stratégique. Cette orientation s'est ensuite traduite par un axe du COP (Contrat d'objectifs et de performance) de l'ADEME dédié à la bioéconomie.

En 2023, un bilan de la stratégie a été réalisé et de nouvelles perspectives pour la suite de la stratégie ont été tracées. **Le document ci-présent actualise la stratégie pour les cinq années à venir, 2024-2028, en proposant une nouvelle structuration et en présentant les actions pour chacun des axes.**

